



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°15-14

Désignation des délégués dans les organismes extérieures et internes

Séance du 16/04/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 09/04/14

L'an deux mil quatorze, le mercredi seize avril à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du Monsieur Jean-Paul FERREIRA, maire

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 15
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3*
*(cf. liste des présents)

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE - Carmélita JEAN-JACQUES - Muriel SABAYO - Bruno APPOLINAIRE - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE* - Daniel FRANCOIS*.

ABSENTS : Alexis TIOUKA (Proc. à Félix Tiouka) - Josette AUGUSTE* (Proc. à Jocelyn THERESE)

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que les désignations des délégués peuvent être opérées, selon les cas et les textes qui les prévoient, soit par élection par le conseil municipal, dans les conditions prévues par l'article L.2121-21, soit par une nomination effectuée par le maire.

Il est proposé les représentations suivantes :

Etablissements publics ou organismes	Titulaires	Suppléants	Pour	Contre	Abst
GAL NORD OUEST (Leader)	Jean-Paul FERREIRA	Eveline PERIGNY-BAUMANN	12	0	3*
EPAG	Alexis TIOUKA	Myriam PIERRE	12	0	3*
CONSERVATOIRE DU LITTORAL	Félix TIOUKA	Eveline PERIGNY-BAUMANN	12	0	3*
AMG	Jean-Paul FERREIRA	Myriam PIERRE	12	0	3*
SDIS	Eveline PERIGNY-BAUMANN		12	0	3*
COMMISSION DE SECURITE	Eveline PERIGNY-BAUMANN		12	0	3*
DRDFE	Liliane APPOLINAIRE	Julie PARAENSE	12	0	3*
SPL OUEST GUYANE ENVIRONNEMENT	Carmélita JEAN-JACQUES		12	0	3*
CRPS	Jean-Paul FERREIRA	Muriel SABAYO	12	0	3*
PDPGDND	Eveline PERIGNY-BAUMANN		12	0	3*
REGIE DE TERRITOIRE	Félix TIOUKA - Myriam PIERRE		12	0	3*
AJS	Muriel SABAYO - Liliane APPOLINAIRE		12	0	3*
CONSEIL DE LA CULTURE (20 membres)	Félix TIOUKA - Hervé ROBINEAU - Liliane APPOLINAIRE - Myriam PIERRE - Daniel FRANCOIS		15	0	0
COMMISSION MIXTE COMMUNE/COMMUNAUTE (20 membres)	Jean-Paul FERREIRA - Félix TIOUKA - Hervé ROBINEAU - Carmélita JEAN-JACQUES - Christian BLAISE - Bruno APPOLINAIRE - Muriel SABAYO - Julie PARAENSE - Daniel FRANCOIS - Josette AUGUSTE		15	0	0

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré et voté ;

Décide de se faire représenter au sein des organismes précités par les élus désignés dans le tableau ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte y afférent.

Le Secrétaire de Mairie est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

P/O LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, absent
Le 1^{er} Adjoint au Maire

Félix TIOUKA

